

Vente de deux anciens logements de fonction, 30 rue du Caporal Peugeot, au profit de la Société Foncière d'Habitat et Humanisme

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Société Foncière Habitat et Humanisme, représentée par son gérant M. RAJON Jean-François, a sollicité la commune en vue de l'acquisition de deux maisons d'habitation situées en fond de cour de l'ancien groupe scolaire Jean Jaurès récemment vendu à HDL.

Ces deux maisons accueillait chacune un logement de fonction de 94 et 95 m². Elles sont situées sur une parcelle cadastrée section DY n° 276 d'une surface de 510 m², classée en zone UE du POS Nord.

L'objectif de l'acquéreur est de procéder à la réhabilitation des logements dans le cadre de financements PLAI.

Une estimation de la valeur vénale du bien a été sollicitée auprès du service des Domaines et un accord est intervenu sur les modalités de la transaction, à savoir :

- acquisition de la propriété bâtie cadastrée section DY n° 276 au prix de 100 000 €,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La recette sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro Bat B 54404.

Sur avis de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette vente aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7, et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.